

2/ Information destinée à être publiée sur le site internet de la FSMA

Organisme de formation agréé	INSERT (Assuralia)
Sujet/titre de la formation	JOURNEE d'études State of play and road ahead on sustainability rules for insurers
Public/groupe cible	<p>La matinée s'adresse à un public large et vise en particulier les fonctions de Compliance, d'audit interne et de management.</p> <p>L'après-midi intéressera particulièrement les personnes dont la fonction nécessite de maîtriser les exigences de la nouvelle directive européenne sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD).</p> <p>Outre les fonctions Compliance, nous pensons plus particulièrement aux Sustainability Managers, responsables reporting et aux juristes concernés par cette implémentation.</p> <p>Il est possible de ne participer que à la matinée ou à l'après-midi.</p> <p>Les exposés se tiendront alternativement en français et en néerlandais. Les slides seront rédigés en anglais.</p>
Planning :	
Date(s)	Vendredi 20 janvier 2023
Heure(s) de début et de fin	9h-16h30
Durée	5 heures
Lieu(x)	

	<p>ASSURALIA</p> <p>Square de Meeûs 29</p> <p>1000 BXL</p>
Nombre d'heures (points) de formation éligibles dans le cadre de la formation permanente des compliance officers	5
Formation accessible au public	OUI
<p>Objectif(s)</p> <p>Programme online</p>	<p>Fournir un aperçu de l'état des lieux de la législation européenne. Pour les spécialistes, les obligations de reporting qui sont en cours d'élaboration seront abordées de manière plus approfondie durant l'après-midi.</p> <p>La journée d'études, poursuit, plus spécifiquement trois objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Donner un aperçu global des différentes initiatives terminées et encore en cours de développement avec une brève description de leur contenu ainsi que les différentes dates d'entrée en vigueur y afférentes. 2. Préciser quelles sont les attentes et les priorités de la FSMA vis à vis des assureurs, bilan à ce jour. 3. Découvrir en détail le prochain grand 'chantier' législatif sur la durabilité : les exigences en matière de reporting 'durable' en vertu de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) et les normes ESRS (EU Sustainability Reporting Standards) sous-jacentes. Situer ce référentiel par rapport aux autres initiatives internationales (ISSB, PCAF etc.).

Résumé du contenu	<p>8h30 : Café d'accueil</p> <p>9h30 : Introduction par Hein Lannoy, Administrateur délégué Assuralia</p> <p>9h45 : La législation en matière de durabilité applicable aux assureurs : état des lieux par Zoé Van Hamme, Attachée affaires européennes Assuralia</p> <p><i>Qu'est-ce que la stratégie pour la finance durable ? Quels en sont les réglementations clés ? Quel est l'objectif de la Commission européenne, quelles obligations sont déjà en vigueur, quelles sont les prochaines étapes ? A quoi s'attendre en matière de durabilité dans les mois et années à venir ? Quels sont les défis à relever pour une finance plus verte ?</i></p> <p>10h45 :Pause café</p> <p>11h : Attentes et priorités de la FSMA par un représentant de la FSMA</p> <p>12h15 : Question Time</p> <p>12h45 : Lunch</p> <p>14h00 : <i>Reporting non-financier</i> par Marco de Beer de Laer, Group Consolidation Belfius</p> <p><i>Pourquoi la Commission européenne a-t-elle décidé de revoir la Non-Financial Reporting Directive (NFRD) ? En quoi la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) diffère-t-elle de la NFRD ? Quelles sont les nouvelles exigences de reporting apportées par la CSRD ? Quel est le rôle de l'EFRAG et des normes ESRS dans ce contexte ? Quel lien y a-t-il avec le Règlement Taxonomie ? Quand ces nouvelles exigences seront-elles d'application ? Quelles initiatives semblables peut-on trouver au niveau international ?</i></p> <p>16h15 : Question Time</p> <p>Virginia Schreurs, en sa qualité de Sustainability Manager d'Assuralia apportera à travers ses</p>

	interventions une vision concrète de la mise en application de ces réglementations
Forme	De type classique (avec présence physique)
Matériel de cours	<input type="checkbox"/> Slides en anglais

<p>Contenu de la formation</p> <p><i>Merci d'identifier sous le point 3 de la communication FSMA_2018_05 du 8 mai 2018 le numéro du ou des thèmes qui sera (ont) abordé (s) lors de la formation, et de le(s) retranscrire dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</i></p> <p><i>Pour tout contenu de formation relatif au point C de la communication susmentionnée, une justification du thème et du lien et intérêt de ce dernier pour les compliance officers doit être fourni dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</i></p>	<p>1.Cadre légal et réglementaire</p> <p>3.Exigences organisationnelles et gouvernance</p> <p>7.Protection du preneur d'assurance, information au client et publicité</p> <p>11.Pratiques du marché et protection du consommateur</p> <p>12. Législation sur la vie privée</p> <p>17. Circulaires de la BNB et de la FSMA</p>
<p>Formateur(s)/orateur(s), ainsi que leur profession</p>	<p>Hein Lannoy, Administrateur délégué Assuralia</p> <p>Zoé Van Hamme, Attachée affaires européennes Assuralia</p> <p>Marco de Beer de Laer, Group Consolidation Belfius</p> <p>Virginia Schreurs, Sustainability Manager Assuralia</p>